



## Problème de déscolarisation.

Par **Izabel43**, le **04/05/2010 à 11:45**

Bonjour,

Je suis à la recherche de conseils concernant la scolarité de mon fils. Nous avons un enfant actuellement en 4e (né en 1995 il redouble sa 4e). Il a été exclu de ce collège (privé) juste avant les vacances de printemps (après de nombreux avertissements depuis le début de l'année scolaire, et une 1ère exclusion temporaire il y a quelques mois). Le directeur ne souhaite pas le réintégrer dans son établissement pour cette fin d'année. Je tiens à préciser que ce n'est pas un problème de violence ni d'absentéisme mais de concentration en classe, de dissipation, de découragement total et d'abandon dans certaines matières (devoirs rendus vierges, travail à faire non noté dans le cahier de texte ...).

Nous envisageons 3 pistes pour l'an prochain :

- classe de 3e DP6
- classe de pré apprentissage (cuisine)
- classe de 3e général

Mais l'urgence pour nous est de le re-scolariser pour cette fin d'année.

Nous avons pris contact avec un autre collège, qui le prendrait pour l'année prochaine en 3ème DP6 à la condition qu'il soit noté sur son bulletin de troisième trimestre la mention "à fait des efforts de comportements", mais s'il n'est pas réintégré dans son collège actuel, il n'aura pas de bulletin. Ils ne veulent pas le prendre pour cette fin d'année.

Nous avons pris contact avec notre collège de secteur, mais comme notre fils n'est pas officiellement renvoyé définitivement (au départ c'était une semaine) il est considéré comme déjà scolarisé.

Qu'est ce que nous pouvons faire ? demander au collège actuel qu'il ne revoie définitivement ? et après ?? qu'est ce qui va se passer ?? qui contacter ??

Par avance merci de vos réponses,

Par **Izabel43**, le **07/06/2010 à 16:32**

Merci, beaucoup pour ces informations.

Je suis allée voir le collège de secteur, et vu que mon fils n'a que 14 ans, ils l'ont pris tout de suite en 4ème.

Il est inscrit en 3ème classique

pour l'année prochaine, avec possibilité d'effectuer des stages en entreprise au cours de l'année, de cette façon, il pourra choisir entre continuer en seconde ou prendre une orientation technique après sa troisième.

Toujours est-il que depuis qu'il est dans ce collège, je n'entends plus parler de lui... ses notes sont toutes remontées. Peut-être que cette Directrice là, a su atteindre quelque chose en lui, qui lui a redonné confiance. Elle lui a ouvert des portes, que d'autres avaient fermé...

Merci, pour lui.

lizabeth43

Par Tisuisse, le 07/06/2010 à 18:15

Bonjour,

Désolé mais j'ai effacé ma réponse par erreur. Je la résume :

Si enfant de 16 ans ou +, l'âge de la fin de scolarité obligatoire étant atteint, il n'est pas certain de retrouver une place dans un collège, à moins qu'il ait un projet professionnel précis auquel cas, l'IA pourra l'orienter vers le cursus scolaire le plus adapté à son projet.

Si enfant de moins de 16 ans, voir l'Inspection d'Académie, enseignement du second degré, qui lui attribuera un nouveau collège pour la fin de l'année, probablement le collège de son secteur.

Je suis ravi pour vous que vous ayez pu trouver une solution et que cette solution soit bénéfique pour votre fils. Bravo au collège d'avoir su lui redonner confiance et bravo à votre fils d'avoir su prendre sa chance. Enfin, bravo à ses parents qui n'ont pas baissé les bras et su faire ce qu'il fallait, surtout être présent auprès de leur fils.